06 fév 2006 -11:27

Appartient à Conseil des Ministres du 10 février 2006

Château fort de Bouillon

Octroi de la concession d'exploitation du site du château fort de Bouillon au Syndicat d'Initiative pour une durée de 27 ans

Octroi de la concession d'exploitation du site du château fort de Bouillon au Syndicat d'Initiative pour une durée de 27 ans

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) organisant la concession du site de l'ancien château fort à Bouillon, propriété de l'Etat et géré par la Régie des Bâtiments, à l'a.s.b.l. Royal Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Bouillon, en vue de son exploitation.Le projet a pour but de porter la durée de la convention d'exploitation du site en faveur du "Syndicat d'Initiative et de Tourisme" de 9 à 27 ans, à partir du 1er janvier 2000.L'objectif de cette mesure est de garantir à l'avenir au Syndicat d'Initiative la possibilité d'exploitation du site du château fort. Un contrat de bail à long terme est, en effet, la condition principale à l'octroi d'un subside, de la part du Commissariat général au tourisme, pour la création d'un ""Musée de la Plume" sur le site de l'ancien château fort de Bouillon.Ce "Musée de la Plume" est un espace qui serait consacré à l'écriture et à la transmission du savoir.Cette prolongation exceptionnelle est accordée sous la réserve expresse de la réalisation avant le 31 décembre 2008 et du maintien en activité du projet "Musée de la plume". A défaut, la convention prendra fin de plein droit.(*) du 19 janvier 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2019 - news.belgium.be